

Lorsque cette loi a été adoptée, elle visait trois objectifs principaux: premièrement, l'utilisation subsidiaire des terres, qu'on traduit en anglais *Efficient Use and Economic Development of Sub-marginal Agricultural Lands*. Deuxièmement, la mise en valeur des régions rurales et, troisièmement, la conservation des sols et des eaux.

Je pense que depuis son entrée en vigueur et sa sanction, au mois de juin 1961, cette loi a atteint ses objectifs. Elle faisait suite aux travaux d'un comité du Sénat sur l'utilisation des terres, connu en anglais sous le nom de *Special Committee on Land Use*, qui avait été institué par le gouvernement précédent et dont le très honorable premier ministre de l'époque, le très honorable Louis St-Laurent, s'était fait le parrain.

Au cours de l'année 1960, le comité avait fait rapport et le gouvernement du temps, dirigé par le très honorable chef de l'opposition actuel (M. Diefenbaker), avait accepté ce rapport et présenté le projet de loi dont je viens de parler.

Depuis 1962, il y a eu un très grand nombre de réalisations sous l'empire de la loi ARDA. Il me semble intéressant de faire un court relevé de ce qui s'est passé, afin que les honorables députés se rendent compte que même si mon prédécesseur immédiat, l'ex-ministre de l'Agriculture, M. Hays, ou le député de Qu'Appelle, n'ont pas fait beaucoup de publicité sur la loi et ses réalisations, on a quand même beaucoup travaillé.

Je voudrais citer quelques chiffres seulement pour indiquer avec quel sérieux les membres de l'administration antérieure ou de celle qui est actuellement au pouvoir, ont, tous ensemble, fait des efforts considérables pour améliorer les conditions de vie en milieu rural.

J'ai souvent, au cours de discours que j'ai prononcés en cette enceinte ou à l'extérieur, rappelé le rôle important de l'honorable député de Qu'Appelle dans cette loi, et ce soir je voudrais encore, même s'il est absent, signaler l'admiration qu'il a soulevée et le travail qu'il a accompli, comme ministre responsable de l'ARDA. Je me suis inspiré de son travail, et je suis certain qu'il voudra, s'il vient à la Chambre, appuyer le projet de loi que je propose au nom du gouvernement ce soir.

En 1962-1963, au cours de l'année fiscale se terminant le 31 mars, 108 projets ont été approuvés, pour un coût total de 2 millions de dollars, représentant la part du gouvernement fédéral.

En 1963-1964, les gouvernements provinciaux, s'étant initiés aux méthodes de travail de l'ARDA, et le gouvernement fédéral, plus familier avec ce programme, le nombre de projets s'est élevé à 292, pour une contribu-

tion fédérale de près de 10 millions de dollars.

Au cours de l'exercice financier 1964-1965, se terminant le 31 mars 1965, le nombre de projets est passé à 352, pour un engagement fédéral de 21 millions de dollars.

Du 1^{er} avril au 30 novembre, il y a eu déjà 216 projets approuvés, pour un engagement total de 15 millions.

Je ne voudrais pas faire un long exposé relativement aux sommes d'argent que chacune des provinces a reçues. Qu'il me suffise de dire que c'est la province de Québec, suivie de la Saskatchewan et du Manitoba, qui ont le plus profité des avantages de cette loi et qui continuent, d'ailleurs, l'élan original qu'elles avaient pris.

Le 1^{er} avril 1965, un nouvel accord intitulé «Convention fédérale-provinciale sur le redressement économique des régions rurales» entré en vigueur. Ce nouvel accord, pour une durée de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1970, résultait de l'expérience acquise au cours des trois premières années, et était le fruit d'un travail de coopération des autorités fédérales de l'ARDA avec chacun des dix gouvernements provinciaux.

Lorsque le très honorable premier ministre (M. Pearson) m'a demandé, le 4 mars 1964, d'assumer les responsabilités administratives de cette loi, j'ai immédiatement entrepris de rencontrer les ministres responsables de l'application de la loi ARDA dans chacune des provinces. J'ai visité chacune des provinces et discuté au niveau provincial, et tout cela résultait, après de nombreuses discussions, avec non seulement les gouvernements provinciaux mais également avec les associations et les organisations, en une série de propositions que nous avons envoyées à toutes les provinces du Canada au début du mois d'octobre 1964.

Ces propositions ont été discutées à une conférence fédérale-provinciale, à Montréal, à la fin du mois de novembre 1964.

Je ne voudrais dire qu'un mot de cette conférence: C'est qu'à mon avis, elle a été la concrétisation des nouveaux concepts administratifs dans le domaine des relations fédérales-provinciales: concepts qui consistent, une fois que l'on a fixé l'objectif à atteindre, que l'on a consulté les provinces une à une ou en groupe pour déterminer quelles sont leurs aspirations, à les réunir pour en arriver à une entente; c'est ce qui s'est passé dans le cas du nouvel accord, et toutes les provinces ont signé ce nouvel accord dans les premiers six mois de l'année 1965.

Ce texte, que j'ai en main, a été publié en langue française et en langue anglaise et est disponible. Il a, d'ailleurs, été distribué à tous les députés de la Chambre dès sa parution au mois d'août.